

CONSEIL DE L'UFR SANTÉ – SÉANCE PLENIERE
Procès-verbal de la séance plénière du Jeudi 12 Octobre 2023

<i>Présents</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collège A : Professeurs et Personnels assimilés ROY-DORAY Bérénice MAVINGUI Patrick (visioconférence) NOBECOURT Estelle (Procuration Bérénice ROY-DORAY) FRANCO Jean-Marc (ABS) VACHER-COPONAT Henri (ABS) MARIMOUTOU Catherine (Procuration Nicolas DIOTEL) ➤ Collège B : Maîtres de Conférences et Personnels assimilés KREJBICH Pascale LERUSTE Sébastien (procuration Bérénice ROY-DORAY) DIOTEL Nicolas ROUSSELET Manon (procuration Nicolas DIOTEL) ➤ Collège des praticiens hospitaliers ➤ Collège des BIATSS BOUGET Yannis PATCHE Jessica (Procuration Yannis BOUGET) ➤ Collège des Usagers PAYET Jade (ABS) MAHOUASSI (ABS) ➤ Personnalités extérieures LEBRETON Laëtitia (ABS) CALENGE Lionel (ABS)
<i>Assistant à titre consultatif</i>	<p>BITSINDOU Hélène, Responsable Administrative et financière de l'UFR Santé WINER Arnaud, Vice-doyen en charge de la formation MEILHAC Olivier, Vice-doyen en charge de la recherche ROBERT DA-SILVA Christine, responsable pédagogique de la mention Licence Sciences pour la santé STOJCIC Irène,</p>
<i>Secrétaire de séance</i>	TECHER Maeva, Assistante de direction de l'UFR Santé
<i>Ordre du jour</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023 2. Avis sur le budget 2024 3. Avis sur la campagne-emploi 2024 4. Point d'information 5. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Conseil de l'UFR Santé débute à **14h00** en présentiel et en distanciel sous la présidence de Madame Bérénice ROY-DORAY, Doyenne de l'UFR Santé.

Ordre du jour	Échanges et délibérations
<p>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2023</p>	<p>Madame Bérénice ROY-DORAY propose de reporter ce point au prochain conseil.</p>
<p>2. Avis sur le budget 2024</p>	<p>Madame Bérénice ROY-DORAY expose brièvement le déroulé du dialogue de gestion de lundi dernier. Elle relate la problématique de la formation continue, organisée et gérée par l'UFR Santé sans que les ressources n'y soient affectées. Monsieur Arnaud WINER évoque la volonté des responsables de DU d'arrêter leur formation à la faculté si la situation perdure.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY laisse la parole à Madame Hélène BITSINDOU. Madame Hélène BITSINDOU commence par la répartition de l'exécution budgétaire 2023 puis du bilan 2023 de la formation continue et des conventions 2023.</p> <p>Madame Pascale KREJBICH demande s'il serait possible de donner une « gratification » pour les étudiants de Master Biologie Santé en stage dans les laboratoires de l'UFR Santé. Madame Hélène BITSINDOU répond qu'il faudra étudier le montage administratif et financier.</p> <p>Monsieur Nicolas DIOTEL demande s'il serait possible d'ajouter une enveloppe au budget pour l'élevage des animaux en laboratoire pour les TP car actuellement l'UMR DÉTROU finance cet élevage. Madame Hélène BITSINDOU répond que cela sera rediscuté avec Madame Jessica PATCHE qui s'occupe du budget prévisionnel concernant les équipements à prévoir pour les TP.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU et Madame Bérénice ROY-DORAY évoquent le budget conséquent de la NORDEV pour les examens de la L.PASS ainsi que l'avancement des fonds pour la formation continue car l'UFR Santé n'a pas perçu les recettes dues.</p> <p>Madame Hélène BITSINDOU présente le budget prévisionnel pour l'année 2024. Elle précise qu'il ne s'agit que de demande, et que rien n'a été validé par l'Université à cette date. Toutes les demandes de budget ne seront pas validées, c'est pourquoi il y aura un autre arbitrage par la suite.</p> <p>Les membres du conseil échangent à ce sujet.</p>

Il a été demandé pour le budget prévisionnel 2024 un :

- Total masse salariale : 1 147 481€ incluant :
 - Agents non titulaires (ANT) : 916 237€
 - Heures complémentaires pour la formation initiale : 194 845€
 - BIATSS Vacataires : 36 399€
- Total investissement : 71 500€
- Total fonctionnement : 883 322€
- TOTAL de la demande : 2 102 303€

Madame Hélène BITSINDOU ajoutera au tableau au niveau de la masse salariale 1 ligne supplémentaire dédiée aux contrats d'enseignement vacataire (CEV) car elle a inclus dans le total des agents non titulaires.

Monsieur Patrick MAVINGUI demande si la ligne concernant les agents non titulaires (ANT) concerne ceux de la pédagogie ou de la recherche. Madame Hélène BITSINDOU indique qu'il n'y a pas de distinction entre les deux dans la ligne présentée : il s'agit donc de l'ensemble des ANT pour l'UFR Santé.

Monsieur Patrick MAVINGUI se demande si dans la ligne ANT, le poste d'un agent BIATSS en particulier (qui auparavant était renouvelé tous les ans depuis 4 ans) est bien inclus : Madame Hélène BITSINDOU évoque le poste d'IGE PIMIT et répond que ce poste ne fait pas partie de la ligne ANT. En effet, dans le fichier que l'Université transmet à la composante, les lignes sont déjà préremplies. Cependant, le poste d'IGE BAP A PIMIT n'apparaissait pas dans la ligne ANT.

Monsieur Patrick MAVINGUI demande à ce que le poste cité précédemment soit ajouté à la ligne ANT dans le budget prévisionnel demandé pour 2024. Lors du dialogue de gestion, Madame Hélène BITSINDOU a évoqué la question du rattachement du personnel recherche. Cette question n'a pas été réglée. Monsieur le DGSi se renseigne concernant ce rattachement pour le personnel recherche. Le poste d'IGE BAP A PIMIT sera ajouté à la ligne d'ANT.

Les membres du conseil échangent sur la question du rattachement du personnel recherche.

Après quelques échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le budget prévisionnel 2024 sous réserve des modifications apportées : avis favorable à l'unanimité.

3. Avis sur la campagne-emploi 2024

Suite à la réunion de préparation de la campagne-emploi 2024, Madame Bérénice ROY-DORAY et Madame Hélène BITSINDOU présentent les demandes qui ont été remontées en commençant par :

- Les enseignants-chercheurs titulaires : 1 création de poste PR 87 (EPI), 1 création de poste MCU 86 (PIMIT) et 1 poste création MCU 19/20/70 (ICARE/Espace DEV).

Les membres du conseil échantent sur le rehaussement et la création des postes.

Après quelques échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le classement suivant concernant les demandes enseignants-chercheurs titulaires :

- 1) création d'1 poste PR 87 (EPI)
- 2) création d'1 poste MCU 86 (PIMIT)

Avis favorable à l'unanimité.

- Les enseignants contractuels : 1 création de poste ATER 64 (EPI), 1 renouvellement de poste ATER 31/64 (PIMIT), 1 renouvellement de poste EC 19/20/70, 1 renouvellement de poste 20 et 1 renouvellement poste ATER 86

Madame Bérénice ROY-DORAY précise que les postes actuels d'EC 19/20/70 et 20 sont à 50%.

Les membres du conseil échantent à ce sujet.

Après quelques échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote les demandes suivantes concernant les enseignants contractuels (sans classement) :

- Les renouvellements d'1 poste EC 19/20/70, 1 poste EC 20 et 1 poste ATER (uniquement si le poste MCU 86 cité au point 3 n'est pas accepté)
- La création d'1 poste ATER 64 (EPI)

Avis favorable à l'unanimité.

- Les BIATSS titulaires : 1 création de poste ASI BAP J (responsable de scolarité), 1 création de poste IGE BAP A (EPI), 1 création de poste ASI BAP J (responsable du pôle gestion du personnel), 1 création de poste TECH BAP J (gestionnaire administratif) et 1 création de poste IGE BAP A PIMIT et 1 création de poste BAP F

Les membres du conseil échantent sur le poste d'IGE BAP A (PIMIT).

Madame Hélène BITSINDOU précise avoir demandé, lors d'une réunion avec Monsieur le DRH quelle était la politique de l'établissement concernant la « CDisation » des agents non titulaires ayant 6 ans d'ancienneté révolus sur leur poste ? Monsieur le DRH assure que si l'agent a atteint les 6 ans révolus et qu'il répond aux attentes du poste, ce dernier sera « CDisé ».

Un compte-rendu a été rédigé suite à cette réunion et transmis à la DRH. Monsieur Patrick MAVINGUI indique que la politique de l'établissement peut changer dans 1 an et demi, personne ne peut garantir que les propos cités ci-dessus seront maintenus.

Les membres du conseil poursuivent leurs échanges et évoquent les prochains départs en Licence Sciences pour la santé ainsi qu'en L.PASS. Ils font part de la difficulté dans laquelle se retrouveront ces formations. Les membres du conseil échangent également sur le manque de personnel à l'UFR Santé et le manque de pérennisation des postes. Les membres du conseil souhaitent faire remonter les 6 demandes de poste et non 3 demandes de poste comme le demande l'administration centrale, dans le but d'exprimer leurs réels besoins pour la composante.

Madame Hélène BITSINDOU évoque les 2 supports titulaires non pourvus à l'UFR (2 supports SAENES). Elle indique avoir demandé à la DRH la possibilité de transformer ces 2 supports SAENES en supports ITRF, ce qui permettrait d'avoir 1 support de catégorie C et un 1 support de catégorie B en scolarité.

Cependant, le rectorat est très vigilant sur leurs supports (SAENES) intégrés dans l'enseignement supérieur.

Madame Hélène BITSINDOU précise que si ces supports ne peuvent être transformés, il faudra ouvrir 2 concours SAENES.

Madame Christine ROBERT - DA SILVA précise que les agents qui obtiendront ces supports SAENES auront plus de facilité à demander une mobilité dans l'éducation nationale par la suite. L'UFR Santé perdra donc des postes.

Les membres du conseil abordent le sujet du redéploiement dans l'établissement.

Madame Bérénice ROY-DORAY rappelle que la mission IGAS/IGER vient prochainement visiter le Campus dans le cadre de l'ouverture du 2nd cycle, il sera donc possible de demander de nouveaux postes.

Après quelques échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le classement suivant concernant les demandes BIATSS titulaires :

- 1) Création d'1 poste IGE BAP A PIMIT
- 2) Création d'1 poste TECH BAP J (gestionnaire administratif)
- 3) Création d'1 poste IGE BAP A EPI
- 4) Création d'1 poste ASI BAP J (responsable du pôle gestion du personnel)
- 5) Création d'1 poste ASI BAP J (responsable de scolarité)

Avis favorable avec 1 abstention.

- Les BIATSS contractuels : 1 création de poste catégorie B (gestionnaire des stages), 1 création de poste catégorie B (gestionnaire des examens), 1 création de poste catégorie B (gestionnaire administratif et pédagogique), 1 création de poste catégorie B (Technicien en instrumentation scientifique), 1 création de poste catégorie B (gestionnaire administratif et pédagogique DFASM2), 1 création de poste catégorie A (responsable de scolarité), 1 création de poste catégorie B (gestionnaire administratif et pédagogique 3^{ème} cycle Médecine générale).

Avant de débiter, Madame Hélène BITSINDOU précise que tous les BIATSS contractuels déjà présents seront renouvelés (exceptés les agents ayant

	<p>souhaité ne pas être renouvelés). Madame Hélène BITSINDOU indique que les postes de gestionnaire des stages, gestionnaire administratif et pédagogique et gestionnaire administratif et pédagogique DFASM2 ont été déjà validés et peuvent donc ne plus faire partie du classement.</p> <p>Les membres du conseil échangent entre eux.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Après quelques échanges, Madame Bérénice ROY-DORAY soumet au vote le classement suivant concernant les demandes BIATSS contractuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) Création d'1 poste catégorie B (gestionnaire des examens), 1) Création d'1 poste catégorie B (Technicien en instrumentation scientifique), 1) Création d'1 poste catégorie A (responsable de scolarité), 1) Création d'1 poste catégorie B (gestionnaire administratif et pédagogique 3ème cycle Médecine générale). <p>Avis favorable à l'unanimité.</p> </div>
<p>4. Point d'information</p>	<p>Monsieur Olivier MEILHAC prend la parole pour indiquer vouloir mettre en place les conférences de l'UFR Santé les jeudis (1 fois par mois entre la pause du midi) où serait invitée une personnalité dans le domaine de la santé. Ces conférences seraient ouvertes en présentiel et distanciel et également pour les étudiants.</p> <p>Madame Pascale KREJBICH évoque le manque d'information sur le site internet de l'UFR Santé au niveau de la recherche, c'est pourquoi avec Monsieur Olivier MEILHAC, ils ont contacté le service TICE afin de créer l'onglet « évènementiel » sur le site.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY revient sur les conférences de l'UFR Santé et propose d'intervenir à la rentrée du mois de Janvier pour parler des troubles liés à l'alcoolisation fœtale.</p> <p>Madame Bérénice ROY-DORAY fait un bref résumé de la révision des effectifs qui s'est déroulée en septembre dernier.</p>
<p>5. Questions diverses</p>	<p>Question de Madame Manon ROUSSELET :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a un décalage dans les emplois du temps des formations Licence et DFGSM (les étudiants ne débutent pas leurs cours aux mêmes horaires, ce qui empêche de réserver des créneaux dans les amphis. Est-il possible d'homogénéiser les emplois-du-temps en faisant démarrer et terminer les cours des formations Licence et DFGSM en même temps. <p>Madame Bérénice ROY-DORAY donne un avis favorable pour harmoniser les horaires de début et de fin des cours dans les amphis pour les formations Licence et DFGSM dans la mesure du possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle expose le cas d'un étudiant qui, pour les contrôles terminaux et/ou continus, doit être mis dans une salle à part pour raisons médicales. Cependant, elle ne comprend pas pourquoi cette raison médicale nécessite une salle à part.

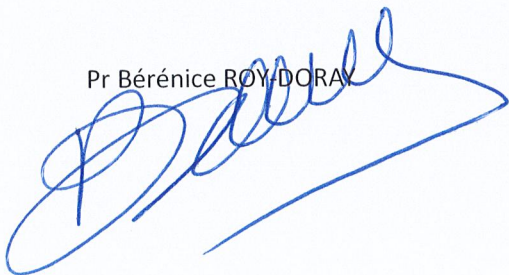
	<p>Les membres du conseil échangent à ce sujet et indiquent que si le médecin a indiqué que l'étudiant doit bénéficier d'un tiers-temps, avec l'arrêté signé du Président de l'Université, l'UFR Santé doit suivre la décision et lui mettre à disposition une salle à part.</p> <p>Toutefois, Madame Bérénice ROY-DORAY indique que lorsqu'il est impossible de mettre en place les instructions données par le médecin pour l'étudiant, elle invite à se rapprocher du SUMPPS et du médecin pour essayer de trouver d'autres alternatives.</p> <p>Question de Madame Christine ROBERT DA-SILVA :</p> <ul style="list-style-type: none">• Elle évoque les problèmes de surveillance suite à la multiplication des salles de composition.• Dans le cas où, des étudiants « tiers-temps » ont besoin d'un secrétariat, ce dernier est-il habilité à surveiller l'examen ? A-t-il signé un document attestant que l'étudiant compose dans les conditions d'examen ? Si ce n'est pas le cas, cela veut dire qu'il faut également 1 surveillant supplémentaire. Aujourd'hui, dans les conditions actuelles, cela est impossible à mettre en place. <p>Madame Hélène BITSINDOU affirme que le secrétariat n'est pas habilité à surveiller l'examen et qu'en effet, il est impossible de mettre en place un surveillant supplémentaire pour chaque salle à part.</p>
--	---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **17h30**

La Présidente de la séance

La doyenne

Pr Bérénice ROY-DORAY



La secrétaire de séance

Maeva TECHER

